

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 2 novembre 2016

L'an deux mil seize le deux novembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur André Mélique, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs André MELIQUE, Olivier DOUCHET, Philippe VAN DER HAEGEN, Michel ORSOLLE, Jean-Marc PHILIPPE, Christian BAUX,

Mesdames : Céline BRUNEL, Aurore LANRIOT, Valérie PICARD, Noëlle MODIQUET, Coralie BONPAIN, Maryse BOURDON

ABSENT: Olivier LABBE,

Secrétaire de séance : Céline BRUNEL

ORDRE DU JOUR

Adopté à l'unanimité.

- | |
|--|
| <p>1° Approbation du compte rendu du 4 octobre 2016,
2° Désignation du secrétaire de séance ;
3° Présentation du nouveau projet pour l'aménagement de l'ancien prieuré ;
4° Délibération pour la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur le parking de la CCPT;
5° Présentation du programme des travaux d'accessibilité
9° Informations et questions diverses.</p> |
|--|

1-APPROBATION du compte rendu de la réunion

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 octobre 2016, distribué lors de la convocation, est approuvé à l'unanimité.

2- Présentation du nouveau projet pour l'aménagement de l'ancien prieuré :

Suite à la demande du conseil municipal, lors de la réunion 05 juillet 2016, concernant qu'une nouvelle étude soit menée pour la réhabilitation de l'ancien prieuré en vue de la création d'une classe. Monsieur VAN DER HAEGEN expose au conseil municipal les modifications proposées par l'architecte.

Le coût total de ces travaux serait de 180 895 € HT hors frais des honoraires d'architecte et du bureau de contrôle.

Le conseil municipal :

SOUHAITE rencontrer l'architecte Monsieur LEMOIGNE afin d'obtenir plus de renseignements sur la comparaison du projet initial et celui présenté lors de la séance.

SOLICITE la révision de la demande de subvention en tenant compte des honoraires et du surcoût des travaux supplémentaires.

3- Délibération pour la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur le parking de la CCPT;

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) a validé un projet de déploiement de 107 infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides qui, selon les ratios de l'ADEME, permettra de mailler le territoire.

Le réseau des bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

Chaque borne Mouv'Oise sera équipée de deux prises pour les voitures (22 kVa pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVa), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Ce réseau de borne est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

Les bornes seront communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le SE60, en concertation avec les communes et les intercommunalités, a défini les implantations définitives des bornes suivant les critères fixés par l'ADEME. Ont été privilégiés les pôles d'emplois denses, les zones d'activités commerciales, les lieux touristiques.

Ce sont à ces conditions que le projet a obtenu le soutien de l'ADEME au titre des Programmes d'Investissements d'Avenir.

Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME et 25% par le Conseil Départemental. Le solde à charge est financé par le SE60 sur ses fonds propres. Aucune participation financière n'est demandée aux communes ou communautés.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif seront assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC / an / borne, seront financés par les communes ou les communautés.

Les communes d'implantation de bornes doivent délibérer sur le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SE60 et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

Les communautés ont été sollicitées sur la prise en charge des coûts de fonctionnement et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant l'intérêt du déploiement de ce projet,

- **Approuve** le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat d’Energie de l’Oise pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- **Adopte** sous réserve de l'accord de la CCPT les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » ci-annexées. Document à adopter et à valider par la CCPT propriétaire du lieu.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- **S'engage** avec l'accord de la CCPT de mettre à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans à compter de la mise service du dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, 2 emplacements de stationnement par borne.
- **Précise** que la commune, en concertation avec la Communauté de Communes du Pays de Thelle, autorise celle-ci à permettre l'installation sur son parking, parcelle cadastré AH0134, d'une borne Mouv'Oise. La Communauté de Communes du Pays de Thelle prenant en charge les coûts de fonctionnement, évalués à 1 250 € TTC par an.

4- Présentation du programme des travaux d'accessibilité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agenda d'accessibilité programmée a été validé par la Préfecture.

La commune va engager une consultation des entreprises pour le chiffrage des travaux, ainsi que les demandes de subventions correspondantes.

5- Informations et questions diverses

- **Pays de Thelle** : La CCPT programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), le projet est disponible en mairie pour consultation. Les observations seront reçues sur un registre spécifique à la Communauté de Communes du Pays de Thelle jusqu'au 18 novembre 2016.
- **Divers** : Suite au problème de stationnement du haut de la rue de la Gare et après une rencontre avec les riverains une « zone bleue » sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Délibérations prises séance du 02 novembre 2016:

2016-11-01	Programme de déploiement d'« Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise Transfert de l'exercice de la compétence
-------------------	--

MELIQUE	DOUCHET	VAN DER HAEGEN	ORSOLLE	PHILIPPE
LABBE Absent	LANRIOT	MODIQUET	PICARD	BAUX
BONPAIN	BRUNEL	BOURDON		